

DECRET N° 2003-263 DU 31 JUILLET 2003

Portant ratification du protocole au traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au parlement panafricain adopté, à Durban (Afrique du Sud) le 11 juillet 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2003-10 du 09 Juillet 2003 Portant autorisation de ratification du protocole au traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au parlement panafricain adopté, à Durban (Afrique du Sud) le 11 juillet 2002 ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

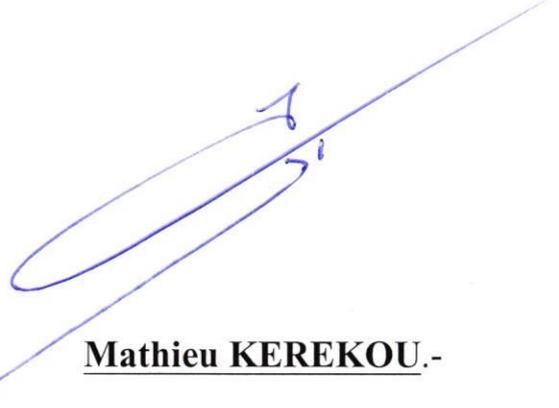
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié, le protocole au traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au parlement panafricain adopté, à Durban (Afrique du Sud) le 11 juillet 2002 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



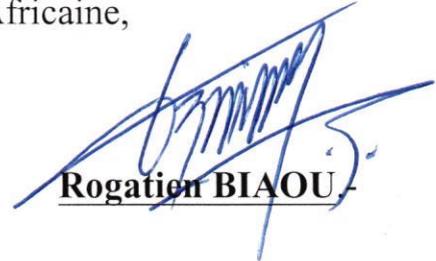
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre chargé des Relations avec
les Institutions, la Société Civile
et les Béninois de l'Extérieur,



Alain F. ADIHOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration
Africaine,



Rogation BIAOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCRI-SCBE 4
MAEIA 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.